

Amiens, le 08 JUIL. 2021

**Installations classées pour
la protection de l'environnement**

La préfète de la Somme donne acte à la société AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION EUROPE, dont le siège social est situé 32 rue Guersant à Paris (75 017) de sa demande en date du 1^{er} avril 2021, pour le site qu'elle exploite rue de Vaux – zone industrielle Nord sur le territoire de la commune d'Amiens afin de produire un nouvel acide aminé, à savoir l'arginine.

Le présent donné acte annule et remplace le donner-acte délivré à la société AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION EUROPE le 26 juin 2021 et pourra être opposé lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Pour la préfète et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Antoine PLANQUETTE

Copie à

Madame le maire d'Amiens
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Inspecteur des installations classées